

Centre Nautique Municipal Pierre Ligneuil - PALAVAS LES FLOTS

PRIVILEGES ADHERENTS 2018-2019

Est adhérent toute personne inscrite sur une activité annuelle sur la saison 2018-2019 en Ecole De Sport ou au Club loisir du Centre nautique Municipal Pierre Ligneuil.

Conditions pour profiter des offres ci-dessous :

- Remplir le bulletin d'inscription,
- Règlement de la prestation dans son intégralité,
- Etre à jour de sa licence FFV (*pour l'année en cours*)
- Avoir fourni son certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile et en compétition.

Ces avantages sont applicables du mois de septembre 2018 à septembre 2019.



Navigation occasionnelle en autonomie sur un plan d'eau surveillé

1/ NAVIGATION OCCASIONNELLE : -30%

- Vous profitez du **matériel disponible** pour une **navigation autonome et surveillée**
- **Sur réservation selon les périodes** : service assuré durant toutes les périodes d'activité sur l'eau.
- **S'adresse** à des pratiquants de 14 ans minimum ayant validé leur niveau 3 FFV. Une fois évalué comme **confirmé** par un des « moniteurs cadre » de la structure vous êtes alors inscrit sur un **Listing de navigants occasionnels**, consultable à l'accueil.
 - . Possibilité d'accompagner une personne du listing si vous n'avez pas le niveau requis.
 - . Possibilité d'embarquer un accompagnant non aguerri si vous êtes inscrit sur le listing. Vous endossez alors le rôle de skipper.
- **Supports : dériveur ou catamaran**. La « planche à voile » ayant lieu rive droite, à la maison de la mer, structure ouverte en discontinue, qui ne permet la « navigation occasionnelle » que de façon ponctuelle.
- **L'intervention de sécurité** n'est assurée qu'en cas de nécessité, par le(s) moniteur(s) mobilisé(s) sur d'autres missions. Au regard des conditions (public embarqué, météo, trafic...) le Responsable Technique Qualifié du jour a autorité pour adapter ou refuser la navigation.
- Certaines **règles à respecter**
 - Une zone définie de navigation.
 - Une heure de retour à respecter.
 - Un tarif / personne pour 2h30 (ce qui différencie la prestation de la location)
 - Une préparation et un rangement du matériel à la charge du navigant.

2

2/ LOCATION : -25%

- Sur toutes les locations de Paddle durant toute l'année en fonction des activités



1/ Inscription sur un STAGE TOUT PUBLIC : **-30%**

Les vacances sont souvent l'occasion de pratiquer un autre support voile que celui pratiqué toute l'année.

- A chaque période de vacances scolaires, le centre nautique organise des stages pour les vacanciers (de la Zone C). Généralement 5 séances de 2h30. Se référer aux programmations des vacances.

2/ ENTRAINEMENTS SPORTIFS CLUB ou EDS sur votre « support d'adhésion » : **Tarif réduit**

- Organisés par votre entraîneur au cours des vacances, à la journée ou à la ½ journée (voir programme vacances)

3/ ENTRAINEMENT EXPERT (Planche à voile, dériveur ou catamaran) : **-30%**

- Entraînement très technique à la journée (environ 7h00) ouvert au niveau 3 FFV minimum. Organisé en vue de la préparation aux TESTS Niveaux 4 ou 5 FFV (impératif pour AMV et BPJEPS). Ces derniers ne peuvent être validés que par des évaluateurs nationaux sur des journées-test fixées par la ligue FFV. Le CNM Pierre Ligneul est un centre de formation de moniteurs.

3



Point plage été

AIDE MONITEUR VOILE

C'est faire un premier pas sur le chemin du CQP-AMV ! *

*renseignements sur : <http://moniteurdevoile.fr/page.php?id=151>

Pour être aide moniteur il faut :

- Avoir le niveau 4 FF Voile
- Avoir 14 ans révolus
- Sa licence FF Voile en cours de validité
- Etre motivé !
- Le permis mer est un plus

Aide-moniteur, c'est quoi ?

- est présent lors de la préparation et du rangement du matériel
- assiste aux séances d'encadrement et se familiarise avec le métier en observant et en participant
- peut commencer à manier les bateaux de sécurité s'il a son permis mer
- obtient des aides financières pour pratiquer à l'année ou pour passer le CQP-AMV (voir tableau)
- Un conseil : passe ton permis mer et ton PSC1 dès 16 ans

Aides financières

Suite à sa période effectuée en qualité d'aide-moniteur, IL N'ENTRE PAS EN FORMATION CQP-AMV donc aide financière sur 1 adhésion					
		2 semaines effectuées	2 semaines effectuées	3 semaines effectuées	
Adhésion 2018 EDS ou CLUB Catamaran		10% de réduction	20% de réduction	30% de réduction	
Adhésion 2018 EDS ou CLUB Planche à voile		10% de réduction	20% de réduction	30% de réduction	
Adhésion 2018 EDS Dériveur		10% de réduction	20% de réduction	30% de réduction	

Suite à sa période effectuée en tant qu'aide-moniteur, IL ENTRE EN FORMATION CQP-AMV donc aide financière sur les stages de formation						
	Prix Normal			2 semaines effectuées	3 semaines effectuées	4 semaines effectuées
Formation AMV Sécurité Pâques durée 35h00				(-30%)	(-50%)	(-70%)
Formation AMV Animation Pédagogie Pâques durée 35h00				(-30%)	(-50%)	(-70%)
Stage Pratique AMV Eté durée 140h00				(-30%)	(-50%)	(-70%)